

Date de publication : 22 mai 2026

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 21 mai 2026 à 11 heures

L'Assemblée Générale Mixte de la Société AKWEL s'est tenue le jeudi 21 mai 2026 au siège social, sous la présidence de M. André COUTIER, Président du Conseil de Surveillance.

Réunissant des actions présentes, représentées ou avant voté par correspondance, l'Assemblée a atteint un quorum de 86,22 %.

L'Assemblée Générale a adopté l'ensemble des 19 résolutions proposées par le Directoire.

L'Assemblée Générale a notamment :

- approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2025 et décidé la distribution d'un dividende de 0,30 € par action ;
- donné quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour leur mandat au cours de l'exercice 2025 ;
- approuvé le renouvellement des conventions suivantes :
 - o la convention d'animation intervenu au cours de l'exercice 2025 entre la Société et la société COUTIER DEVELOPPEMENT,
 - o la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique au cours de l'exercice 2025 entre la Société et la société COUTIER DEVELOPPEMENT,
 - o la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique au cours de l'exercice 2025 entre la Société et la société COUTIER SENIOR ;
- renouvelé le mandat de Mme Anne VIGNAT DUCRET en qualité de membre du Conseil de surveillance;
- approuvé les informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce ;
- approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que les éléments de rémunérations qui leur ont été versés ou attribués en 2025 ;
- autorisé le Directoire, pour une durée de 18 mois, d'acquérir des actions de la Société et de vendre tout ou partie des actions ainsi acquises ;
- autorisé le Directoire le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises et à réduire, le cas échéant, le capital.

Le détail des votes de l'Assemblée Générale est disponible sur le site Internet de la Société dans la rubrique « Mise à disposition de documents préparatoires et post assemblées ».